



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/034
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Sud du Grand Canal du Havre sur la commune de ROGERVILLE, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5015 et en vue de l'implantation d'une activité de stationnement poids lourds en attente de traitement vers la plateforme dédiée à la valorisation de déchets.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SUEZ RV VAL'ESTUAIRE située Route des Gabions – 76700 ROGERVILLE est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société SUEZ RV VAL'ESTUAIRE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-119 portant sur la dépendance susvisée le 28/02/2019.

Description de la dépendance : parcelle de terrain d'une superficie de 2 090 m²
Durée de la convention : 12 ans environ à compter du 16 novembre 2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **05/04/2019**